



LLAMA GROUP SA (« Société »)

Société anonyme établie en Belgique
Siège social: Route de Lennik 451
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles): 0473.699.203

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
TENUE LE 12 mars 2025 à 10h0

1. BUREAU

La séance est ouverte à 10h00, les actionnaires présents désignent Monsieur Alexandre Saboundjian en tant que président de l'Assemblée Générale. Le président désigne comme secrétaire Madame Amalia Guliman et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Van Gulck.

2. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

La secrétaire vérifie la liste de présence déposée et les procurations des mandataires présents, dont il résulte que sur les 13.516.766 actions qui disposent de droits de vote, 5.307.818 sont représentées, soit 39,27 %.

Le secrétaire rappelle que suite à l'Assemblée Générale du 15 février 2021, un droit de vote double été conféré aux actions entièrement libérées qui sont inscrites depuis au moins deux années sans interruption au nom du même actionnaire dans le registre des actions nominatives de la Société. A la date d'enregistrement de la présente l'Assemblée Générale, le 12 mars 2025, 5.307.818 actions disposent ainsi d'un droit de vote double.

L'actionnaire suivant est présent lors de cette assemblée générale :

- Maximum SA (représenté par Alexandre Saboundjian) ;

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

3. ORDRE DU JOUR

1. **Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.**
2. **Approbation des comptes annuels corrigés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023 et de l'affectation du résultat.**

Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels corrigés pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

VOTE

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la première proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstention.

3. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

Proposition de décision : L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

VOTE

Pour : 100%

Contre : 0%

Abstention : 0%

L'assemblée générale observe que la deuxième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstention.

4. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2023.

Proposition de décision : L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.

VOTE

Pour : 100%

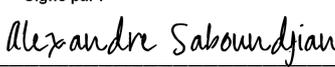
Contre : 0%

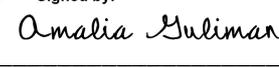
Abstention : 0%

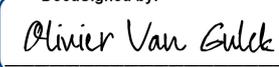
L'assemblée générale observe que la cinquième proposition est approuvée, la décision d'approbation réunissant dans ce cas 100 % de voix pour, 0% de voix contre et 0% d'abstention.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 10h30.

Bruxelles, le 12 mars 2025

Signé par :

4514A63D7C7C487...

Signed by:

F2D5A1FB2459474...

DocuSigned by:

C51961D324D74BC...

Le Président
Alexandre Saboundjian

La secrétaire
Amalia Guliman

Le scrutateur
Olivier Van Gulck

Annexe 1 : Llama Group SA – Comptes annuels modifiés 2023

Annexe 2 : Llama Group SA - Rapport du commissaire pour l'exercice clôturé au 31/12/2023
(comptes corrigés)